

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 2 novembre 2022 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - François Lemieux

Est/sont absents:
Siège #5 - Cédric Beaulieu
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2022-11-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 5 OCTOBRE**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 6.1 - INFORMATION SUR UN PROJET EN COURS AU PARC DES CHUTES D'ARMAGH**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARMAGH POUR 2023**
 - 8.2 - DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »**
 - 8.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 202-2022**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**9.1 - DÉMISSION DE M. FRANCIS FONTAINE - POMPIER
VOLONTAIRE**

10 - VOIRIE

**10.1 - RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST -
PHASE 4 - DÉCOMPTE DE PAIEMENT NO 4 À
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.**

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**13.1 - MTQ - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR
ALIÉNATION ET UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN
AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

14 - LOISIRS ET CULTURE

**14.1 - ÉCOLE SECONDAIRE ST-DAMIEN - ALBUM DES
FINISSANTS 2022-2023**

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-11-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal;

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-11-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de novembre 2022 pour un montant de 317 592.31 \$.

ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.	SERVICE SURVEILLANCE 12 MOIS	206,96
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	RÉPARER HOTTE-PARC DES CHUTES	242,17
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	ESCABEAU ALUM. 6'-GARAGE	287,42
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURE-BUREAU-ENCRE ÉPUR.	125,87
BRASSARD BURO INC.	IMPRIMANTE - USINE D'ÉPURATION	258,10
CAN-EXPLORE INC.	RÉPARER BRIS-VIDANGE DES V.R.	1 983,32
CAN-EXPLORE INC.	RÉPARATIONS - RÉSEAU D'ÉGOUT	86 551,86
CAN-EXPLORE INC.	RÉPARATION RÉSEAU D'ÉGOUT	13 013,08
CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	TRANSITION FOURCHE EST	1 168,95

CIMENT QUÉBEC INC. - UNIBÉTON	BÉTON-BORDURE 85 PRINCIPALE	363,33
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT D'ARMAGH	AIDE FIN. MRC-JOURNÉE ACCUEIL	500,00
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORDURE ET TROTTOIR	925,69
DSL MULTI-SERVICES INC.	FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE	14 557,49
ENTREPRISES G.E.G. (LES)	PELLE-TRANSITION FOURCHE EST	2 063,80
ENTREPRISES G.E.G. (LES)	GRAVIER-TRANSITION FOURCHE EST	1 806,20
ENTREPRISES G.E.G. (LES)	PELLE-TRANSITION FOURCHE EST	623,74
ENTREPRISES G.E.G. (LES)	7 HRES PELLE-PONCEAU-FOSSÉS	1 247,48
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSE EAU POTABLE	315,03
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSE EAU USÉE	602,47
FINANCIÈRE GM	LOCATION CAMION GMC-NOVEMBRE	784,63
FRANCE THIBAUT, ING.	SERVICE ACCOMPAGNEMENT-GÉNIE	4 501,27
GRAVIER SAINT-RAPHAËL	PIERRE - PONCEAU RG ST-JOSEPH	744,27
GROUPE GID DESIGN INC.	ÉTUDE CONCEPTUELLE-ÉGLISE	3 363,00
GROUPE TRIFIDE INC.	AUSCULTATION DE CHAUSSÉE	2 240,86
HOME DÉPÔT	BOITE AUX LETTRES EXTÉRIEUR	83,91
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOULE.-62 J.	699,49
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	511,64
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE 'ÉPURATION- 30 J.	1 920,31
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUE - 30 J.	500,13
ICI MÉDIAS INC.	APPEL D'OFFRES-USINE EAU POTAB	550,29
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUE-SULF. ALUN	7 985,00
LAURIER ROY	TRANSPORT-TRANSITION FOURCHE E	1 199,52
LAURIER ROY	TRANSPORT-TRANSITION FOURCHE E	466,49
LAURIER ROY	TRANSPORT-PONCEAU-FOSSÉS	932,96
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	ENLEVER FILET TERRAIN DE BALLE	812,59
M.R.C. DE BELLECHASSE	6 TRANSPORTS ROLL-OFF-SEPT.	1 980,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. -PAVL-FOURCHE O. PHASE 4	17 114,82
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. AIRRL-1 RG N-E+J. CHARRON	2 555,52
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	PIÈCES AQUEDUC-BOIS PLANCHER	234,61
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	SENTIERS PETIT PARC-PRIMADA	1 876,39
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	NOUVEAU MURET-PETIT PARC	4 698,36
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES OCTOBRE	8 531,55
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON	DÉPLACEMENT COLLOQUE ADMQ	35,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP- USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-USINE DE FILTRATION	45,94

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	LAME POUR SCIE À BÉTON	206,90
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE-VOIRIE-AQU+ÉG-SERV.INC	966,96
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE GÉNÉRATRICE-USINE FIL.	1 001,61
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE GÉNÉRATRICE COMPLEXE	685,44
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	GANTS USINE D'ÉPURATION	85,17
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	LAMES DE SCIE	71,60
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	FLUIDE D'ÉCHAPEMENT- GMC	41,37
POMPES M.C. (LES)	POMPE-POSTE DE REFOULEMENT	623,70
PETITE CAISSE/MUN. ARMAGH	DÉPENSES PETITE CAISSE	59,37
POMPES M.C. (LES)	PIÈCE POSTE POMPAGE	113,42
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	AJUSTER ESCOMPTE SUR ACHATS	19,50
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	BÉTON-CIMENT POUR BORDURES	125,85
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PEINTURE-CLÔTURE NEIGE-BOUCHON	224,12
RÉAL HUOT INC.	RÉPARER BORNE FONTAINE #12	1 000,19
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES OCTOBRE 2022	446,98
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FEDERALES TX RÉDUIT	2 692,65
RENÉ PLANTE COUVRE-PLANCHERS	CÉRAMIQUE SALLE DE BAIN-HOMME	1 745,44
RREMQ - AON HEWITT	REGIME RETRAITE OCTOBRE 2022	3 437,15
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE PUISARDS DE RUES PLUV.	827,82
SERRURIER RIVE-SUD INC.	6 CLÉS - CASERNE	161,60
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAU DE SIGNALISATION	193,16
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE NUMÉRO CVIQUE	19,49
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE NUMÉRO CVIQUE	58,46
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDATION SOMAEU JUILL. -AOÛT	634,66
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL NOVEMBRE	129,75
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES-NOV.	1 724,28
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	558,45
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	79,40
TRANSPORT DOYEN LTÉE	TRANSPORT TRANSITION FOCHE E.	1 699,34
VERSANT EST	DÉPÔT - PROJET PARC DES CHUTES	8 910,56
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	138,91

Adopté unanimement par les conseillers

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 5 OCTOBRE

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - INFORMATION SUR UN PROJET EN COURS AU PARC DES CHUTES D'ARMAGH

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

2022-11-04

8.1 - ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARMAGH POUR 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit qu'avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires et déterminer le jour et l'heure de début de chaque séance pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2023, qu'elles auront lieu le mercredi et débiteront à 19 h 30.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023 TENUES À 19H30		
11 janvier	3 mai	13 septembre
1 février	7 juin	4 octobre
1 mars	5 juillet	1 novembre
5 avril	15 août	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

8.2 - DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

2022-11-05

8.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 202-2022

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le Conseil fixe, par règlement la rémunération du maire et des autres membres

du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par François Lemieux, conseiller le 5 octobre 2022;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, M. Lemieux a déposé un projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 Loi sur le traitement des élus municipaux le 6 octobre 2022, soit au moins 21 jours avant la tenue de la présente séance,

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que le règlement 202-2022 Règlement modifiant l'article 8 du règlement numéro 175-2018 portant sur la rémunération des élus soit adopté unanimement incluant la voix favorable de la mairesse.

Que ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté unanimement par les conseillers incluant la voix favorable de la mairesse

RÈGLEMENT 202-2022

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2018 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ARTICLE 1 : Modification de l'article 8 « Indexation »

La rémunération de base et additionnelle seront indexées à la hausse, à compter du 1er janvier suivant l'année au cours de laquelle le règlement entre en vigueur, en fonction de l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la région de Québec, à chaque exercice financier.

Pour établir le taux d'indexation, on compare l'indice établi pour le mois de novembre précédant l'exercice visé. Si le résultat de l'indexation comporte des décimales, on tient compte uniquement des deux premières décimales. Si la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente la deuxième décimale de 1.

Si, pour un exercice financier, le résultat du calcul de l'indexation prévue au présent article est supérieur à 2.5 %, l'indexation pour cet exercice financier sera au maximum de 2.5 %.

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, dir.gén./greff.-très.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2022-11-06

9.1 - DÉMISSION DE M. FRANCIS FONTAINE - POMPIER

VOLONTAIRE

ATTENDU QUE M. Francis Fontaine a remis sa démission en tant que pompier volontaire après 42 ans ses loyaux services;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil, accepte la démission de M. Francis Fontaine en tant que pompier volontaire et le remercie pour son implication au sein de la brigade au cours des 42 dernières années.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2022-11-07

10.1 - RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 4 - DÉCOMPTE DE PAIEMENT NO 4 À CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.

ATTENDU QUE les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest – Phase 4 ont débuté le 27 juin dernier;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de monsieur Didier Saint-Laurent, ing. du service Infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 94 266.91 \$ incluant les taxes à Construction Abénakis inc. en lien avec le paiement du décompte no 4 pour les travaux de réfection du rang de la Fourche Ouest – Phase 4 (N/Réf. : 037-ING-2003).

Ce montant est financé à même le règlement d'emprunt 200-2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-11-08

13.1 - MTQ - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR ALIÉNATION ET UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

ATTENDU QUE le ministère des Transports planifie la reconstruction d'un ponceau situé dans le parc linéaire Monk ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette intervention, le ministère des Transports désire aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie de la propriété de Gestion DP3 inc. constituée des lots 4 275 989, 4 275 995 et 4 277 074 afin de pouvoir acquérir une partie des lots 4 275 989 et 4 277 074 d'une superficie de 755,8 mètres carrés et de l'utiliser à des fins d'emprise routière ;

ATTENDU QUE la propriété visée est située en zone agricole permanente ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation à la CPTAQ est nécessaire étant donné que Gestion DP3 inc., propriétaire du lot à aliéner, conservera un droit d'aliénation sur un lot contigu ;

ATTENDU QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation ;

ATTENDU QUE cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées ;
- Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture ;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants ;
- Les activités agricoles existantes et leur développement ;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;
- La perte de productivité agricole ;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'appuyer la demande du ministère des Transports auprès de la CPTAQ afin de permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 4 275 989 et 4 277 074.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - LOISIRS ET CULTURE

2022-11-09

14.1 - ÉCOLE SECONDAIRE ST-DAMIEN - ALBUM DES FINISSANTS 2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée pour publiciser sa carte d'affaires par l'École secondaire Saint-Damien dans l'album des finissants 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

D'autoriser la directrice générale à faire parvenir à cet organisme le montant de 75 \$ servant à publiciser notre carte d'affaires et ainsi contribuer à ce que tous les finissants(es) reçoivent l'album 2022-2023 gratuitement.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2022-11-10

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Qu'à 19 : 50, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière